

DEPARTEMENT DE
SEINE ET MARNE

VILLE DE VILLEPARISIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 26 NOVEMBRE 2024



L'an deux mille vingt-quatre le vingt-six novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de VILLEPARISIS, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Frédéric BOUCHE, Maire.



Nombre de membres en exercice	35
Membres présents	26
Membres représentés	8
Membre absent	1
Secrétaire de séance	Pascal GIACOMEL
Date de la convocation des conseillers	20 novembre 2024
Date de l'affichage de la convocation	20 novembre 2024



PRÉSENTS :

Madame Michèle PELABERE, Monsieur Cyrille GUILBERT, Madame Caroline DIGARD, Madame Christine GINGUENÉ, Monsieur Alain GOREZ, Madame Laurence GROSSI, Monsieur Stéphane PAVILLON, Madame Stéphanie DEVAUX, Monsieur Michel COULANGES **Maires Adjoints.**

Madame Stéphanie RUSSO, Monsieur Adaa TEKOUK, Monsieur Serge DOMINGUES, Madame Nassera ZOUBIR, Monsieur William MUSUMECI, Monsieur Gabriel GREZE, Monsieur Dominique DI PONIO, Madame Laura STRULOVICI, Monsieur Gérard CHOLLET, Monsieur Pascal GIACOMEL, Madame Maria ALVES, Madame Emma ABREU, Madame Sylvie MUNDVILLER, Monsieur Hassan FERE, Monsieur Samir METIDJI, Monsieur Claude SICRE DE FONTBRUNE, **Conseillers Municipaux.**

POUVOIRS :

Madame Stéphanie CURCIO donne pouvoir à Monsieur Michel COULANGES
Madame Fatima MENZEL donne pouvoir à Monsieur Cyrille GUILBERT
Monsieur Odin LEMAITRE donne pouvoir à Monsieur Frédéric BOUCHE
Monsieur Rachid BENYAHIA donne pouvoir à Monsieur Dominique DI PONIO
Madame Christelle RODRIGUES donne pouvoir à Monsieur Gabriel GREZE
Monsieur Hervé TOUGUET donne pouvoir à Madame Sylvie MUNDVILLER
Madame Aurélie TASTAYRE donne pouvoir à Monsieur Hassan FERE
Madame Danièle KAMENI, donne pouvoir à Monsieur Samir METIDJI

ABSENTE EXCUSÉE :

Madame Nadia GHARNIT

OBJET : Fonds de concours investissement pour la construction d'un conservatoire de danse et de musique : mise à jour des montants plafonnés

Le Conseil Municipal,

Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5214-16,

Vu l'avis de la commission des finances, du développement économique et de l'emploi qui s'est tenue le 18 novembre 2024,

Considérant que des fonds de concours sont attribués par la Communauté d'Agglomération de Roissy Pays de France afin de soutenir les investissements des communes,

Considérant que ces fonds de concours portent notamment en matière culturelle, sur la restauration de patrimoine mobilier ou immobilier, ou le soutien aux projets de rénovation de patrimoine inscrit et non inscrit, classé ou non classé, ayant un rayonnement intercommunal ou un intérêt historique et/ou patrimonial remarquable (hors étude et entretien),

Considérant que la création d'un conservatoire de musique et de danse, à proximité du Centre Culturel Jacques Prévert aura un impact intercommunal important et accueillera des publics provenant de plus de 70 villes dont les communes rattachées à la Communauté d'Agglomération de Poissy Pays de France et les communes des départements limitrophes,

Considérant que dans ce cadre, la Ville de Villeparisis a sollicité, via la délibération n° 2023-33/03-10 du 28 mars 2023, un fonds de concours qui pourrait s'élever au maximum à 1 200 000 € du montant HT du coût des travaux, sur 3 exercices comptables successifs. Le solde restant à la charge de la Collectivité, hors subventions autres, sans que le solde ne soit inférieur à la subvention de la CARPF

Considérant que le plafond de cette aide financière est réévalué à la hausse,

Considérant que dans ce cadre, la Ville de Villeparisis sollicite l'ajustement de ce fonds de concours qui s'élève au maximum à 1 400 000 € du montant HT du coût des travaux, sur 3 exercices comptables successifs. Le solde restant à la charge de la Collectivité, hors subventions autres, sans que le solde ne soit inférieur à la subvention de la CARPF

Entendu l'exposé de Madame DEVAUX, Adjointe au Maire, chargée des Finances et de la Commande Publique.

DÉLIBÈRE

Article 1^{er}

SOLLICITE la réévaluation du fonds de concours auprès de la Communauté d'Agglomération de Roissy Pays de France en vue de participer au financement des travaux de construction u conservatoire de musique et de danse, à proximité du Centre Culturel de Villeparisis, à hauteur de 1 400 000 € HT du coût des travaux, sur 3 exercices comptables successifs.

Article 2

DIT que le coût des travaux s'élève à 7 955 670 € HT

Article 3 :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette demande de fonds de concours.

Article 4 :

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération dont ampliation sera adressée au sous-préfet de Meaux, à Madame la comptable des finances publiques de Meaux et inscrit au recueil des Actes Administratifs.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de MELUN, dans un délai de deux mois à compter de sa publication par le représentant de l'État.

ADOpte A L'UNANIMITÉ

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

AU REGISTRE SUIVENT LES SIGNATURES.

POUR EXTRAIT CONFORME EN MAIRIE.

Signature 	Signature 
Frédéric BOUCHE Maire	Pascal GIACOMEL Secrétaire de séance



Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20241128-24_10009-DE
Date de télétransmission : 28/11/2024
Date de réception préfecture : 28/11/2024